

# Infos courses LD et MD Bordères

## Parking

Exceptionnellement le parking est autorisé le long de la route d'accès, merci de suivre les indications qui vous seront données.

La route étant étroite, nous devons laisser le passage pour les engins agricoles. En conséquence les véhicules de type camping-car ou van (dont la largeur excède 2,20m ou la hauteur 2,30m), devront utiliser le parking de la salle des fêtes (1500m de l'accueil). Merci de laisser libre le petit parking situé à l'entrée du bois, il sera utilisé par les organisateurs.

## LD Bordères 19 mai 2024

### Zones interdites :

Traverser ou longer les bordures des champs situés dans la partie centrale Ouest de la carte est formellement interdit. Interdiction de traverser les clôtures qui bordent ces champs.

### Végétation :

- D'une façon générale ça pousse au printemps : ce sera par endroits un peu plus vert que la carte.
- Végétation piquante par endroits (fragons petit houx), lui ne pousse pas (max 1m) mais il pique : jambes couvertes recommandées.
- Quelques chandelles (tronc d'arbre mort vertical) ont été cartographiées avec le symbole 417 (gros arbre remarquable ○).
- Travaux forestiers : il y a eu tout au long de l'année 2023 des coupes par l'ONF.
  - Dans la partie est de la carte (circuits violet L et violet XL): nouveaux layons et nouvelles pistes forestières que nous avons essayé de mettre à jour. Certaines zones ont été cartées blanches ou avec le symbole 404 (terrains découverts avec arbres dispersés). Il reste par endroits des branchages au sol, mais la courabilité reste bonne.
  - Dans la partie sud de la carte (circuits orange, violet M, violet L et XL) : certains chemins cartés sont d'anciens layons (ou traces de débardage), ils ne sont pas toujours très visibles au sol (passages herbeux). Soyez vigilants.

## MD Bordères 20 mai 2024

### Travaux forestiers, layons et pistes forestières:

Une zone significative a fait l'objet d'importantes coupes en 2023 qui ont conduit à l'ouverture de nombreux layons. Ces layons ont été initialement cartés avec le symbole 508 (layon) ; certains, avec le passage répété des engins, sont devenus de véritables chemins et ont été cartés en tant que tels (symbole 506). Certaines zones entre ces layons ont fait l'objet de coupes rases, et ont été cartées avec les symboles (403 & 409 : zones ouvertes très encombrées au sol), la courabilité y est très mauvaise voire dangereuse. Dans les cas extrêmes les symboles zones interdites (709) ont été utilisés pour signifier que la traversée ne peut se faire sans risque et sans perte de temps. Cependant les travaux d'affouage (bucheronnage) sont encore en cours et rendent petit à petit ces zones plus claires. Les travaux de cartographie continueront jusqu'au dernier moment pour prendre en compte cette évolution positive.

Certains anciens layons ont été cartés par des couloirs blancs.

Certains chemins qui étaient initialement des sentiers ont été lourdement utilisés par les engins forestiers ; ils sont devenus des chemins très larges avec possiblement des ornières importantes (attention les chevilles !). Nous avons essayé de prendre en compte cette modification en transformant certains de ces sentiers en chemins (symbole 505) ; même si leur largeur pourrait faire penser à plus (symbole 504), ils ne sont pas à proprement parler devenus carrossables sauf pour les 4x4 et tracteurs.

**Arbres remarquables** : il y a, ça et là, des résineux remarquables ; isolés ils sont cartés avec le symbole 418 ● (arbre remarquable), en petits groupes ou en lignes ils sont cartés avec le symbole limite de végétation distincte 416.1 □□.